mate qui a porté malheur à tous les gouvernemens auprès desquels il a été accrédité?

Tel est le sombre aspect que présente l'horizon politique de l'Europe; telles sont les chances de troubles que peut faire surgir la mort d'un homme. Un état de choses si précaire, si peu assuré, n'atteste-t-il pas autant de malaise dans les peuples que d'imprévoyance dans ceux qui gouvernent?

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

BIEN A VENDRE PAR EXPROPRIATION FORCÉE.

Une pièce de terre en nature de prairie, située sur le territoire de la commune de Hachy, canton d'Etalle, district d'Arlon, arrondissement judiciaire de Neuf-Château, grand-duché de Luxembourg, d'une contenance approximative de trois bonniers soixante-douze perches soixante-dix aunes, vulgairement connue sous le nom de Brüll-Probst. Le saisi ci-après dénommé paraît jouir de cet immeuble qui n'est affermé à personne par bail qui aurait date certaine.

Cet immeuble a été saisi sur Jean Martin Tschoffen, entrepreneur de routes, propriétaire et bourgmestre, sans autre profession, demeurant et domicilié à Fouches, par procès-verbal de l'huissier Renoy, de Neuf-Château, en date du 15 octobre 1829, dûment enregistré au bureau de Neuf-Château, le 17 des mêmes mois et an, à la requête de Mathias Deitz, propriétaire et aubergiste, demeurant et domicilié en la ville de Luxembourg. — Copies de la saisie ont été remises, l'une à M. Nicolas Gerard, cultivateur, demeurant à Fouches, en sa qualité de premier assesseur de la commune de Hachy, l'autre à M. Jean Iker, greffier de la justice de paix du canton d'Etalle, demeurant audit Etalle, qui tous deux ont visé l'original. — Cette saisie a été transmise au bureau de la conservation des hypothèques établi à Neuf-Château, le 16 novembre courant, vol. 3, n° 5, par le conservateur Duchêne. — Pareille transcription a été faite au greffe du tribunal de première instance de l'arrondissement de Neuf-Château, le 28 novembre 1829. — Maître Nicolas-Emmanuel-Henri François, avoué licencié près ce tribunal, demeurant audit Neuf-Château, muni d'une patente lui délivrée le 25 avril dernier par l'administration communale de la ville du même Neuf-Château, sous les article et n° 76 du registre des patentables et des patentes délivrées, est chargé d'occuper et occupera pour le saisissant. — La première publication du cahier des charges aura lieu à l'audience des criées dudit tribunal, le 27 janvier 1830. Emm. François.

Enregistré à Neuf-Château, le trente novembre mil huit cent vingt-neuf, volume vingt-un, folio cent quarante-un, verso, case première. Reçu quatre-vingts cents en principal, faisant avec les vingt-six pour cent additionnels un florin un cents, un rôle, sans renvoi.

Le vérificateur chargé de transcrire, Julien.

Le présent extrait a été affiché le trente novembre mil huit cent vingt-neuf, par le greffier du tribunal, soussigné, dans l'auditoire du tribunal de Neuf-Château. Signé Leblanc.

Le lundi, 21 du courant mois de décembre, vers les deux heures de relevée, en vertu d'un jugement rendu par le tribunal de première instance de l'arrondissement de Luxembourg, en date du 24 novembre 1829, enregistré, il sera procédé, par-devant Mr le juge de paix du canton de Mersch, en la salle ordinaire de ses séances, à Rollingen, par le ministère du notaire soussigné, à la requête d'Elisabeth Adam, veuve de feu Jean Binsfeld, manœuvrière demeurant à Mersch, en sa qualité de tutrice naturelle de Pierre, Anne, Jean-Pierre et Antoine, ses enfans mineurs, à la vente par adjudication publique d'une maison d'habitation, située à Mersch et connue sous le nom de Binsfeld, entre la maison communale occupée par le pâtre et celle de Jean Drücker; 2° d'un jardin situé entre cette maison et la rivière Mamer.

Cette vente sera faite à crédit et sous des conditions très-avantageuses.

Les amateurs pourront prendre communication du cahier des charges chez Mr Thorn, avocat à Luxembourg, et chez le notaire soussigné.

Mersch, le 9 décembre 1829. Leclerc, Not.

AVIS. — Mardi, 29 décembre courant, vers une heure de relevée, au domicile du sieur Jacques Stoffel, dit Thilges, aubergiste à Esch-sur-l'Alzette, il sera, à la requête des héritiers de feu sieur Jean Strock, vivant négociant en la ville de Luxembourg, et de sa veuve survivante, dame Marie Mousin, rentière audit lieu, vendu publiquement et à plusieurs années de crédit, pour entrer en jouissance au 21 juin de l'année prochaine, devant M. le juge-de-paix du canton de Bettembourg, et par le ministère du notaire soussigné, à ce commis suivant jugement, rendu sur requête, par le tribunal civil de l'arrondissement dudit Luxembourg, le 28 juin dernier, dûment enregistré:

1° Un moulin à deux tournans, faisant de blé farine, situé au susdit Esch, et activé par le courant de la rivière de l'Alzette, composé d'un beau corps-de-logis, nouvellement couvert en tuiles, et de spacieux écuries et greniers, ensemble avec le jardin y attenant.

2° Une prairie, de la contenance de 73 perches, située sur le territoire de Schifflange, lieu dit im Bril, dépendance de la commune du même Esch.

Ces propriétés relaissées, rapportent, outre d'autres conditions onéreuses au preneur, annuellement un rendage, franc de contributions, de 284 florins.

Le moulin, surtout par la circonstance d'être activé par l'Alzette intarrissable, est susceptible d'être changé en tout autre établissement mu par l'eau.

Les amateurs pourront s'adresser, pour avoir connaissance des conditions de la vente, soit à M. Thyes, employé des accises à Luxembourg, soit au notaire commis pour la faire.

Esch-sur-l'Alzette, le 5 décembre 1829. Motté, notaire.

EN VENTE chez J. Lamort, imprimeur-libraire,

Idées sur l'Instruction publique dans le royaume des Pays-Bas, par *Ch. Tandel*, bibliothécaire à l'académie royale militaire de Bréda. Prix: 1 florin.

P. Lanser, ébéniste, revenu depuis peu de Paris et de Lyon, où il a travaillé pendant plusieurs années, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de s'établir à Ettelbruck, et qu'on se procure chez lui tous les articles de sa profession, tant en bois d'acajou qu'en bois ordinaire; il travaille au dernier goût et à un prix très-modéré.

Le soussigné a l'honneur d'offrir ses services pour toutes affaires de comptabilité, correspondance et écritures privées. On le trouve, soit chez Mad. Breitenbach, soit chez M. Weydert, dit François, en bas de la place d'Armes. Krauth.

A LOUER, sans meubles, pour être occupés au 1er janvier prochain, les 1er et 2e étages de la maison n° 163, dans la Grand'rue. — S'adresser pour plus amples renseignemens, au rez-de-chaussée de ladite maison.

Zu vermiethen und am ersten künftigen Januar zu beziehen ist der erste und zweite Stock in dem Hause N° 163, in der Groß-Straße. Das Nähere erfährt man im gedachten Hause, zu ebener Erde.

Lundi, 21 décembre 1829, vers deux heures de l'après-midi, en la salle d'audience de la justice de paix, en cette ville de Luxembourg, il sera procédé à la vente à l'enchère, à crédit de plusieurs années:

a. De la maison sise en cette dite ville, Grand'rue, n° 146, tenant à M. Jean-Mathias Würth et à M. Jean-Baptiste Wolff;

b. Du jardin avec habitation, grange, écurie et remise, sis en cette dite ville, au Grond, n° 121, rue des Orphelins, tenant au sieur Hastert, le canal du moulin dit Bisser-Mühl, les fortifications et l'Alzette.

Cette vente se fera à la requête des héritiers de feu M. Nicolas Couturier, en son vivant pharmacien, et dame Françoise Hollandais.

Am Montage, 21sten Dezember 1829, gegen zwei Uhr des Nachmittags, auf Ansteben der Erben der verlebten Herrn Nicolas Couturier, Zeitlebens Apotheker, und Frau Franziska Hollandais, werden, im Sitzungs-Saale des hiesigen Friedens-Gerichtes, auf mehrere Jahre Borg, versteigert werden:

a) Ein Wohnhaus, gelegen dahier in der Groß-Gasse, N° 146, zwischen Herrn Johann Mathias Würth und Herrn Johann Baptist Wolff;

b) Ein Garten, mit Wohnhaus, Stallung, Scheuer und Schoppen, gelegen dahier im Grund, in der Waisen-Gasse, N° 121, stößt an die Alzet, den Teich der Bisser-Mühle, Herrn Hastert und die Festungswerke. Kneip, Notar.

La location, pour l'année 1830, des chaises de l'église de St. Pierre en cette ville, aura lieu le 15 du courant mois de décembre 1829, vers trois heures de l'après-midi, en la salle des séances de MM. les marguilliers.

Die Vermiethung, auf das Jahr 1830, der Stühle der Pfarr-Kirche zu St. Peter dahier, wird am Dienstage, 15ten des laufenden Monats Dezember 1829, gegen drei Uhr des Nachmittags, im Sitzungs-Sale der Kirchen-Vorsteher Statt haben.

Am Dienstag, 29sten laufenden Monats Dezember, gegen 1 Uhr des Nachmittags, werden auf Ansteben des Herrn Wilhelm Pescatore, Eigenthümer und Weinhändler in Lützemburg, durch öffentliche Versteigerung und unter sehr günstigen Bedingungen zugeschlagen:

80 Barils (8 Fuder) Saar-Weine, Wachsthum von 1822;
200 = (20 =) Mosel-Weine, — — — 1825;
100 = (10 =) — — — — — — 1826.

Majerus, Notar.

A LOUER, pour entrer de suite en jouissance, UNE MAISON située au coin de la rue Marie-Thérèse et de Saint-Philippe, n° 186.

S'adresser à M. Neu, dit Stoul.

Ein zweirädiger ganz bedeckter Reise-Wagen, steht im hiesigen Garnison-Lazareth zu verkaufen.

Am Dienstag, 22 Dezember 1829, um 2 Uhr Nachmittags, werden die Erben Geller dahier, in der Amtsstube des Notars Kneip, ihr doppeltes Wohnhaus mit Hof, gelegen in Lützemburg, in der Großstraße N° 158, zwischen Herrn Schiltz und der Wittwe Herriges, auf mehrere Jahre Borg, unter billigen Bedingungen versteigern thun. — 1796 Gulden 55 Cents (machend 825 Reichsthaler) können auf Rent darauf haften bleiben. — Näheres kann man bei Herrn Notar Kneip oder Notar Baasen sich erkundigen.

Lützemburg, den 10 Dezember 1829. Baasen, Notar.

A LUXEMBOURG, DE L'IMPRIMERIE DE J. LAMORT, PLACE D'ARMES.